

Juin 2017

➤ MODÈLE D'AFFAIRE POUR L'ÉNERGIE (1/2)

Le Conseil Français de l'Énergie a organisé les 22 et 23 mai son 6^e Forum Européen de l'Énergie sur le thème « Quel modèle d'affaire pour l'énergie en Europe ? ». Ce forum a permis de comprendre que le modèle d'affaire de l'énergie est fortement influencé par le modèle d'affaire des secteurs connexes. Si elle reste un déterminant majeur, un des orateurs a même fait remarquer que le problème de **la technologie était finalement le problème le plus facile à traiter** parmi ceux auxquels on est confronté aujourd'hui, en comparaison des évolutions des comportements individuels ou collectifs (collectivités locales...). Le **rôle des décideurs et des régulateurs** a également un impact sur la possible émergence de nouveaux modèles d'affaire. **...Suite au verso**

➤ FISCALITÉ DE L'ÉNERGIE ET TERRITOIRES (1/2)

La réflexion sur la fiscalité de l'énergie peut être abordée par des prismes différents : l'un, toujours intéressant, est de considérer le poids des taxes dans les factures des différentes énergies. Ces comparaisons exigent de nombreux *caveat*, notamment sur les consommateurs considérés. Des résultats assez consensuels sont repris dans le tableau ci-contre. La concurrence fiscale peut s'examiner via la dimension du territoire. C'est l'objet d'une recherche financée par le Conseil Français de l'Énergie qui s'est notamment intéressée à la concurrence fiscale horizontale qui s'exerce entre des gouvernements de même échelon (régions ou départements français, pays de l'Union européenne, États américains, etc.) et la concurrence fiscale verticale lorsque plusieurs échelons (pays, régions, départements, etc.) utilisent la même base fiscale. Pour l'économiste, ces relations entrent dans le cadre de la théorie du fédéralisme fiscal qui étudie le partage des compétences et des ressources budgétaires dans le cadre d'un État fédéral.

Poids des taxes
dans la facture des énergies

Diesel	54 %
Super carburants	62 %
Fioul	24 %
Gaz naturel	21 %
Électricité TCFE max	40 %
Électricité TCFE min	30 %

Si la concurrence fiscale horizontale concernant la taxation des carburants semble effective aux États-Unis, celle-ci paraît beaucoup moins vive en France. Cela peut s'expliquer par deux arguments. Tout d'abord, la France n'étant pas un pays fédéral, le rôle accordé dans le domaine énergétique aux collectivités décentralisées est bien moins important qu'il ne l'est dans les pays fédéraux tels que les États-Unis. D'autre part, concernant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), les marges de manœuvres dont disposent les collectivités locales étant particulièrement restreintes, elles ne peuvent adopter de réel comportement stratégique dans la fixation de leur droit d'accise. **...Suite au verso**

➤ PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL

Le programme de travail du Conseil Mondial de l'Énergie (CME) a été arrêté, dans ses grandes lignes jusqu'au congrès de 2019, beaucoup plus précisément sur l'année qui vient. Il s'inscrit à la fois dans la continuité et en rupture des travaux déjà réalisés. Dans la continuité pour les **scénarios énergétiques** mondiaux, présentés à Istanbul, **déclinés** avec plus de précision **au niveau de grandes régions** : les résultats pour l'Amérique latine sont en cours de publication et l'on sait déjà que la *Symphonie Inachevée* et le *Modern jazz* y sont devenus, avec malice, le *Tango* et la *Samba*. Toujours dans la continuité, le travail d'évaluation des politiques énergétiques et climatiques se poursuit et l'on peut se demander si la France, qui est passée l'an dernier de la 9^e à la 6^e place, poursuivra ses progrès. Encore dans la continuité, les études de cas sur la **résilience des systèmes énergétiques** pourraient intégrer des approches transverses, à la fois sectorielles et géographiques. En rupture des travaux déjà réalisés, s'ouvre une réflexion sur les *business models* les plus probables dans chacun des scénarios, ce qui constitue un complément très utile pour renforcer le lien entre la vision globale des scénarios et l'organisation industrielle correspondante. En rupture encore, une réflexion sur le « **centralisé versus décentralisé** » dans le cadre des travaux sur le trilemme.

La participation à ces trois groupes de travail – scénarios, trilemme, résilience – est en principe réservée aux membres du CFE. Elle est aujourd'hui beaucoup moins coûteuse en temps... et en ... CO₂ puisque beaucoup de réunions sont des visioconférences. Le CME conserve cependant l'habitude de réunions plus traditionnelles, plus favorables au développement des réseaux. Si vous souhaitez plus d'information sur les conditions de participation à un groupe de travail, merci d'écrire à moncomble@wec-france.org.

➤ MODÈLE D'AFFAIRE POUR L'ÉNERGIE (2/2)

Certains orateurs ont insisté sur l'**importance de révolution déjà en cours**. D'autres ont considéré ces changements comme moins significatifs que certains imaginent, d'autres enfin ont décrit des changements qui peuvent apparaître futuristes, bien que certains d'entre eux soient déjà déployés de manière très efficace dans d'autres secteurs.

Il y a donc une grande incertitude sur le développement de nouveaux modèles d'affaire et sur l'ampleur des changements en cours. Le forum a soulevé plus de questions que de réponses. S'il est indéniable qu'on observe des changements, la question est de savoir si on va évoluer vers **des modèles d'affaire viables**. Une autre interrogation concerne le chemin qui permettra de passer de la situation actuelle à celle d'un avenir que l'on a encore du mal à imaginer.

L'équilibre entre les trois dimensions du trilemme énergétique, développé par le CME, peut fournir le cadre de la réflexion sur le modèle d'affaire de demain. La sécurité énergétique renvoie à la **pérennité** du modèle, la notion d'équité énergétique renvoie au **risque de fracture sociale** et la soutenabilité environnementale aux **conséquences sur l'environnement** du futur modèle d'affaire. Le CME prévoit d'ailleurs d'apporter prochainement une contribution sur ce sujet.

Les présentations des intervenants sont disponibles sur le site internet du CFE à l'adresse suivante : <http://wec-france.org/forumEuropeen2017-presentations.php>. Des actes, résumant en anglais l'ensemble des deux journées de débats, seront diffusés sous peu.

➤ FISCALITÉ DE L'ÉNERGIE ET TERRITOIRES (2/2)

En élargissant cette approche théorique et méthodologique au cas de l'Europe, nous pouvons en déduire que les normes et contraintes édictées par l'Union européenne sont potentiellement susceptibles de biaiser les mécanismes classiques de concurrence fiscale entre les pays européens. Cette absence de concurrence fiscale horizontale ne signifie pas pour autant l'absence d'interactions stratégiques dans le domaine de la fiscalité des carburants. En effet, les collectivités décentralisées sont amenées à adapter leurs décisions à celles de l'État central dont ils subissent les conséquences indirectes des décisions puisque leurs instruments fiscaux respectifs reposent sur les mêmes bases fiscales. On parle alors de concurrence fiscale verticale.

L'exemple de la vignette automobile permet d'illustrer ce que pourraient être les comportements stratégiques d'autorités décentralisées si les marges de manœuvre qui leur étaient accordées étaient plus importantes. Cette analyse a permis d'identifier l'adoption par les départements de comportements stratégiques caractéristiques des mécanismes de concurrence fiscale horizontale.

La taxe sur le carbone conduit à des inégalités dans la charge fiscale, mesurée par le ratio « recettes fiscales par rapport au PIB » dans chaque région. Une taxe uniforme pèserait plus lourdement sur les ménages des régions françaises les plus pauvres et les plus froides. Ainsi, un habitant de la Lorraine, l'une des régions les plus froides et les moins riches, contribue en moyenne à hauteur de 0.19 % de son revenu à la recette de la taxe carbone. Cette contribution est près de quatre fois supérieure à celle d'un francilien qui ne contribue qu'à hauteur de 0.05 % de son revenu. De manière analogue, une taxe européenne sur le carbone (20 € par tonne) augmenterait les inégalités entre les pays, en termes de recettes fiscales rapportées au PIB.

La recherche, réalisée par le Centre d'Économie de la Sorbonne – ENS Cachan, a été coordonnée par Emmanuelle Taugourdeau : elle est disponible sur le site du CFE (<http://wec-france.org/rapportsRecherche.php>- 2017).

➤ EVÈNEMENTS

- ▶ L'AFG organise les 19 et 20 septembre 2017 au Palais des congrès de Paris son annuel Congrès du Gaz. Jean Eudes Moncomble, secrétaire général du CFE, animera le mardi 19 septembre un atelier sur le thème « Développement du gaz : quels signaux fiscaux ? »
- ▶ La prochaine assemblée générale du Conseil Mondial de l'Énergie aura lieu à Lisbonne au Portugal du 16 au 19 octobre 2017.
- ▶ La journée de l'énergie du comité allemand du Conseil Mondial de l'Énergie, *Energietag*, aura lieu le mardi 21 novembre 2017 à l'Académie des Sciences de Berlin-Brandebourg.